

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15

Membres en exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14

Dont 3 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 Août 2023.

N° 40 / 2023

Relative au plan de financement de l'opération de pose de centrales solaires sur l'école et le hangar technique de Hereheretue

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO**Date de la réunion du conseil municipal :** 25 Août 2023**Date de convocation :** 07 Août 2023**Lieu de la séance :** MAIRIE DE HAO**Membres présents :** 11 membres**Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :** 3 membres**Membre(s) absent(s) :** 1 membre**Secrétaire de séance :** Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TETUA épse BUSTIN Francine
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar ^{RF}	Conseiller municipal	X		

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 29/08/2023

987-200013456-20230825-DEL_040_2023-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** la délibération n° 97-81 APF du 29/05/1997 portant création de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n° 621 CM du 30/06/1997 portant organisation et attributions de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française et notamment son article 1er ;
- VU** le devis estimatif de l'opération ;

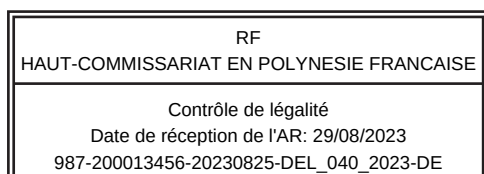
Considérant que la délégation pour le développement des communes, a pour mission de concourir à la politique d'aide au développement des communes de la Polynésie française menée par le gouvernement.

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des moyens de production d'électricité pour les infrastructures communales de l'atoll de Hereheretue.

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve l'opération relative au plan de financement de l'opération de pose de centrales solaires sur l'école et le hangar technique de Hereheretue et **Adopte** le dossier technique, le montant estimatif détaillé comme suit :

Détail de l'opération pour l'école de Hereheretue	HT
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PHONECTIS DE 2730Wc : - 6 Modules SRP-455-BMD-HV 455Wc (garantie de prod 25 ans) - 12 Batteries 730AH C120 HOP 7 OPzS 490 (solar power 730) - 1 Onduleur 24/500V DC- 3000VA HYBRID DEYE - Couplage électrogène inclus (inverseur)	749 580 F CFP
AUTRE FOURNITURE PHONECTIS DE 2730Wc - 1 ensemble de support SPT sur Poteaux - 1 armoire protection onduleur - 1 coffrets à batteries (PE 1000x1200x760) - Divers fourniture (fixation; câblages...)	550 878 F CFP
POSE FOURNITURE PHONECTIS DE 2730Wc - Installation par un technicien	245 700 F CFP
Surcout de pose de Hereheretue Fret + Hergement technicien 9 jours Transport technicien Papeete, Hereheretue, papeete	402 400 F CFP
TOTAL H.T	1 948 558 F CFP
TOTAL TAXES	184 383 F CFP
TOTAL T.T.C	2 132 941 F CFP



Détail de l'opération pour le hangar technique de Hereheretue	HT
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PHONECTIS DE 3640Wc : - 8 Modules SRP-455-BMD-HV 455Wc (garantie de prod 25 ans) - 24 Batteries 50PzS Solar.power 520-528AH C120 - 1 Onduleur 48/500V DC- 5000VA HYBRID DEYE - Couplage électrogène inclus (inverseur)	1 055 140 F CFP
AUTRE FOURNITURE PHONECTIS DE 3640Wc - 1 ensemble de support SPT sur Poteaux - 1 armoire protection onduleur - 1 coffrets à batteries (PE 1000x1200x760) - Divers fourniture (fixation; câblages...)	667 001 F CFP
POSE FOURNITURE PHONECTIS DE 3640Wc - Installation par un technicien	327 600 F CFP
Surcout de pose de Hereheretue Fret + Hergement technicien 9 jours Transport technicien Papeete, Hereheretue, papeete	402 400 F CFP
TOTAL H.T	2 462 141 F CFP
TOTAL TAXES	217 290 F CFP
TOTAL T.T.C	2 679 431 F CFP

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL TTC (100%)	Financement Pays DDC (80%)	Commune (20%)
4 812 372 F CFP	3 849 898 F CFP	962 474 F CFP

ARTICLE 2 : Autorise le maire à solliciter l'aide financière du Pays, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 : Autorise le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

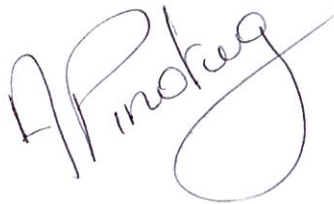
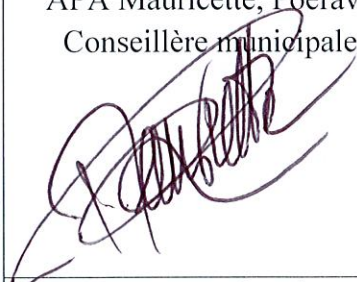
ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : 14 dont 3 proconsulaires
Contre :

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/08/2023 987-200013456-20230825-DEL_040_2023-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuihata Maire  	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HERHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération relative au plan de financement de l'opération de pose de centrales solaires sur l'école et le hangar technique de Hercheretue

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/08/2023 987-200013456-20230825-DEL_040_2023-DE
--